



Le principal

A l'attention des parents d'élèves candidats à la section sportive canoë kayak « SSK »,

Service
Direction

Téléphone

Vie scolaire 05.45.81.79.68

Secrétariat 05.45.81.16.63

Courriel

secretariat@jean-lartaut.fr

epayen@jean-lartaut.fr

Adresse postale

1 bis rue de Verdun

BP 44

16200 JARNAC

France

Dossier accessible

via

le site internet

www.jean-lartaut.fr

Le collège Jean Lartaut propose une **section sportive canoë Kayak « SSK »**, organisée en partenariat avec le club de canoë-kayak de Jarnac. Cette section est accessible aux élèves qui seront scolarisés en 6°, 5° et 4° ou 3° à la rentrée **2022**. Elle permet aux élèves inscrits de s'entraîner sur différents types d'embarcation répondant aux exigences des compétitions UNSS : slalom, boarder-cross, descente (relais-vitesse) et depuis 2019, de s'initier au kayak-polo. Les candidats de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} devront comme pré-requis être de préférence licenciés en FFCK. Les candidats de 4^{ème} devront avoir suivi le cycle de CK en 4^{ème} s'ils ne sont pas licenciés.

Les séances, qui se déroulent le **mardi de 15 heures à 18 heures**, sont encadrées par M. PAYEN, professeurs d'EPS et par un moniteur du club JSCK.

De mi-novembre à début mars, les élèves sont en « trêve hivernale » et pratiquent de la PPG (préparation physique générale) en lien avec le canoë-kayak au gymnase du collège. Lors des séances sur l'eau, le déplacement s'effectue à pieds, encadré par M.PAYEN. A la fin de la séance, les parents récupèrent leur enfant au local du club de kayak ou l'autorisent à rejoindre son domicile par ses propres moyens.

Compte tenu des règles de sécurité qui s'appliquent à la pratique de cette activité, l'effectif de la section est limité à 16 élèves.

Une procédure est mise en œuvre pour le recrutement. Pour rappel : il s'agit d'un engagement sur l'ensemble de la scolarité de l'élève au collège. Néanmoins, une évaluation est effectuée chaque fin d'année en fonction de l'implication et de la progression de l'élève. Cet engagement dans la section vaut également dans la pratique au sein des compétitions UNSS (participation ou organisation).

Modalités de recrutement :

1-Dossier à constituer et à déposer complet au secrétariat du collège ou de manière dématérialisée à l'adresse epayen@jean-lartaut.fr en précisant dans l'objet du mail « CANDIDATURE SSK 2022 + NOM PRENOM ETABLISSEMENT ».

Date limite : mardi 17 mai 2022

(Détail du dossier de candidature en annexe 1 et 2)

ATTENTION : SANS DOSSIER COMPLET, TEST SUR L'EAU IMPOSSIBLE

2- Test sur l'eau le mardi 24 mai 2022- de 16H00 à 18H, club JSCK : prévoir une tenue adaptée (les candidats iront dans l'eau) (chaussures fermées obligatoires). **ATTENTION : une photocopie de l'ASSN (attestation scolaire de savoir nager) est obligatoire pour aller sur l'eau. Si vous ne l'avez pas, se rapprocher d'un maître-nageur pour le valider en piscine. Sans l'ASSN, le test sur l'eau n'est pas possible.**

Une commission de sélection se réunira en juin pour arrêter la liste. Les parents concernés seront informés des résultats d'admission par courrier postal du chef d'établissement après validation de la liste par l'inspection académique. (Été 2022).

4 places minimum seront vacantes cette année. Une liste d'attente sera constituée si besoin.

Une réunion d'information se tiendra à la rentrée 2022 avec M.PAYEN (signature de la Charte SSK, autorisation de sortie, certificat médical, calendrier, questions diverses).

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures,

M.Geyssely, Principal du collège.



ANNEXE 1 : infos à retenir :

Inscription pour la rentrée 2022 :

Conditions requises :

1- MON ENFANT EST EN CM2 et ARRIVE EN 6ème à la rentrée 2022 :

Inscription sur dossier pour les futurs élèves de 6^{ème}.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La fiche de renseignement
- **le document ANNEXE 2 avec :**
- **Test de savoir nager ASSN (photocopie) OBLIGATOIRE.**
- Lettre de motivation dans laquelle seront précisées entre autres l'expérience de l'élève dans l'activité, ses motivations. Licence FFCK fortement recommandée pour être au niveau.
- Les bulletins scolaires disponibles de l'année écoulée.
- Si possible, un avis du professeur des écoles sur la capacité de l'élève à s'intégrer dans un projet sportif tout en respectant les attentes scolaires.

Dossier à constituer et à déposer complet au secrétariat du collège ou de manière dématérialisée à l'adresse epayen@jean-lartaut.fr en précisant dans l'objet du mail « CANDIDATURE SSK 2022 + NOM PRENOM ETABLISSEMENT ».

Date limite : mardi 17 mai 2022

SANS DOSSIER COMPLET, TEST SUR L'EAU IMPOSSIBLE

ATTENTION : TEST SUR L'EAU le mardi 24/05/2022 DE 16h à 18h

2- MON ENFANT EST INSCRIT AU COLLEGE JEAN LARTAUT 6ème, 5ème et 4ème :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La fiche de renseignement
- **le document ANNEXE 2 avec :**
- **Test de savoir nager ASSN (photocopie)**
- Lettre de motivation dans laquelle seront précisées entre autres l'expérience de l'élève dans l'activité, ses motivations.
- Les bulletins scolaires disponibles de l'année écoulée.

Dossier à constituer et à déposer complet au secrétariat du collège ou de manière dématérialisée à l'adresse epayen@jean-lartaut.fr en précisant dans l'objet du mail « CANDIDATURE SSK 2022 + NOM PRENOM ETABLISSEMENT ».

Date limite : mardi 17 mai 2022

SANS DOSSIER COMPLET, TEST SUR L'EAU IMPOSSIBLE

ATTENTION : TEST SUR L'EAU le mardi 24/05/2022 16H-18H au club JSCK

Inscription pour la rentrée 2022 :

La commission de sélection se réunira en juin 2022.

> 4 élèves minimum sélectionnés

> Liste d'attente.

<---**ANNEXE 2**----- Partie à remplir par la famille (n'oubliez pas les pièces justificatives)--->



Section sportive **Kayak « SSK »**
Dossier de candidature 2022

1 *Candidature de l'élève*

Nom et prénom de l'élève	
Classe actuelle	
Je soussigné(e) déclare être candidat(e) à la section Kayak proposée. Je joins à ce document une lettre dans laquelle je fais part de mes motivations pour cette activité.	
Date	Signature de l'élève

2 *Accord parental*

Je soussigné(e) (nom et prénom) _____

Père ⁽¹⁾, mère ⁽¹⁾, tuteur ⁽¹⁾ de l'élève concerné(e), donne mon accord pour sa candidature à la section Kayak « SSK » proposée par le collège J.Lartaut.

Dossier à constituer et à déposer complet au secrétariat du collège ou de manière dématérialisée à l'adresse epayen@jean-lartaut.fr en précisant dans l'objet du mail « CANDIDATURE SSK 2022 + NOM PRENOM ETABLISSEMENT ». **SANS DOSSIER COMPLET, TEST SUR L'EAU IMPOSSIBLE**

Date limite de dépôt : mardi 17 mai 2022

ATTENTION : TEST SUR L'EAU le mardi 24/05/2022, 16h-18h au club JSCK

Je serai informé(e) de la décision par courrier du chef d'établissement.

Date _____ Signature du ou des représentants légaux _____

(1) rayer les mentions inutiles